

Pouvoir d'emprunt—Loi

Les crédits des éventualités visent à compenser l'incidence que des opérations de devises importantes et imprévisibles auront sur nos besoins financiers, et à permettre au gouvernement de maintenir son programme d'emprunt normal au cas où la Chambre ne siège pas ou elle a été dissoute. En gros, les crédits des éventualités visent à éviter toute perturbation dans le programme des emprunts, ce qui pourrait entraîner des bouleversements inutiles sur les marchés financiers ou à la Bourse, ce qui, en retour, risquerait de provoquer une hausse des taux d'intérêt. C'est ce que notre parti veut éviter à tout prix. Le gouvernement rendra compte de tous les emprunts effectués au cours d'une année financière; il n'empruntera pas plus que nécessaire et il n'est pas obligé d'utiliser la totalité de l'emprunt autorisé par le Parlement. Nous savons que les dépenses du secteur public sont contrôlées par le Parlement et que les crédits des éventualités ne permettent pas de dépenser au-delà de ce montant acceptable. Grâce à ce fonds d'urgence, le gouvernement aura plus de latitude dans ses opérations financières. Il contribuera à éviter tout bouleversement inutile, comme je l'ai déjà dit.

Permettez-moi de signaler certaines initiatives prises depuis octobre 1982. Un budget de 500 millions de dollars a été affecté au Programme RELAIS, qui a permis de créer des emplois dont nous avons grandement besoin. Dans les provinces de l'Atlantique, ce programme a donné un coup de main appréciable à l'économie de cette région au cours des difficiles mois d'hiver. En avril 1983, 4,18 milliards de dollars ont été affectés au Programme spécial de relance, étalé sur quatre ans. Tous les coins et recoins du pays ont profité, directement ou indirectement, de cette initiative positive et dynamique de la part du gouvernement en vue de protéger les dévotés et ceux qui ne peuvent pas trouver d'emploi. En décembre 1983, un milliard de dollars a été affecté à la Caisse perspective-jeunesse, destinée aux initiatives à l'intention des jeunes. En outre, 400 millions de dollars . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le député de Timiskaming (M. MacDougall) invoque le Règlement.

M. MacDougall: Monsieur le Président, lorsque je suis intervenu la semaine dernière pendant le débat sur le budget, vous étiez également au fauteuil et vous m'avez personnellement rappelé à l'ordre parce que je lisais mon discours. Peut-être serez-vous disposé aujourd'hui à rendre une décision à l'égard du député qui a la parole.

Le président suppléant (M. Guilbault): Si le député qui a la parole lit un discours préparé, je lui demanderai de respecter le Règlement de la Chambre et de parler de mémoire.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Monsieur le Président, l'interruption du député était tout à fait inutile parce que je n'ai pas de discours préparé.

Des voix: Oh, oh!

M. Harquail: Je n'ai pas l'habitude, lorsque je fais un discours, de lire un texte préparé d'avance.

M. Crosbie: Cela ne vous serait d'aucune utilité de toute façon.

M. Harquail: Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que lorsque j'aborde des questions importantes, comme la fiscalité, je garde toujours sous les yeux certaines données, car, en bon député, je veux donner des chiffres exacts au lieu de dire n'importe quoi comme le font de temps à autre certains députés à votre gauche.

M. Taylor: C'est ce que le député faisait lorsqu'il a été rappelé à l'ordre.

M. Harquail: Nous savons tous depuis toujours que nous ne devons pas lire un texte rédigé d'avance, et je peux vous garantir que je n'en ai pas.

M. Friesen: Il proteste trop pour être innocent.

M. Harquail: Je ne fais que me reporter aux chiffres que j'ai tirés de documents que j'ai utilisés pour préparer mon intervention d'aujourd'hui.

Je tiens à signaler à l'opposition qu'elle devrait mettre un terme à ses tentatives pour faire peur aux Canadiens. Pourquoi nos vis-à-vis ne voient-ils pas le bon côté des choses, comme nous le faisons . . .

M. Crosbie: Quel bon côté?

• (1530)

M. Harquail: L'opposition ferait bien de se demander d'abord pourquoi nous avons besoin de ce pouvoir d'emprunt. Nous voulons financer les importants programmes que le gouvernement a mis sur pied afin d'améliorer nos autoroutes, nos ports, nos aéroports et tous les autres services qui existent dans ce domaine. J'aimerais dire quelques mots au sujet des transports. Pour que notre économie soit florissante, il faut créer plus d'emplois. Or, quoi de plus important qu'un bon réseau portuaire, routier ou aéroportuaire pour le tourisme? Nous ne pouvons pas inviter les étrangers à venir chez nous si nous n'avons pas de bonnes autoroutes pour qu'ils puissent visiter notre beau pays. Et ce n'est qu'une raison parmi tant d'autres pour améliorer nos moyens de transport au Canada. J'aimerais dire quelques mots aussi d'autres programmes importants que mon parti a lancés et que mon gouvernement finance depuis des années dans le domaine de la santé et des services sociaux. Nous avons toujours de nouvelles mesures pour aider les jeunes, les vieillards et les femmes désireux de se perfectionner pour se tailler une place dans le monde du travail. Et c'est exactement pour cette raison-là que nous présentons maintenant un projet de loi.

Je voulais faire remarquer au début que les contribuables se rendent bien compte que l'opposition se fait un point d'honneur de toujours prendre à partie tout ce que le gouvernement propose. Les Canadiens sont, certes, au fait de cette tactique ou de cette stratégie qui consiste à toujours critiquer. Mais ils voient bien que les mesures que nous proposons leur sont profitables, surtout dans la région de l'Atlantique. Ces efforts ont abouti à de nouveaux projets comme ceux qui concernent l'aménagement des centres-villes. Ces projets créent des emplois pour ceux qui n'en n'ont pas. Voilà la politique du gouvernement. Voilà ce qu'il s'efforce de faire. Et c'est pour cette raison que nous devons tous approuver la mesure à l'étude.